

# Lever les freins face au handicap

La loi pour l'égalité des droits et des chances a été votée il y a 10 ans. L'occasion pour le sous-préfet de Cholet Ludovic Magnier d'encourager à davantage d'inclusions sociales.

Un salarié en alternance comme les autres. Ou presque. Lucas se gare, hier matin, devant l'entrée du cabinet d'expert-comptable Baker-Tilly, dans le quartier du Carteron. De sa voiture, en une poignée de minutes, il ressort en fauteuil roulant.

Sur place, l'attend déjà le sous-préfet de Cholet, Ludovic Magnier, venu encourager l'inclusion sociale en entreprise et « les moyens de l'État mobilisables » dans ce cadre.

« J'ai commencé à 15 ans une formation d'électricien. J'ai eu un CAP en deux ans puis un bac pro en deux ans. En juillet 2013, c'est l'accident. Fracture au niveau des cervicales, la moelle épinière est atteinte, plus rien ne bouge sous mes pectoraux », témoigne le jeune homme, aujourd'hui âgé de 27 ans.

« Chacun doit bouger les curseurs face au handicap »

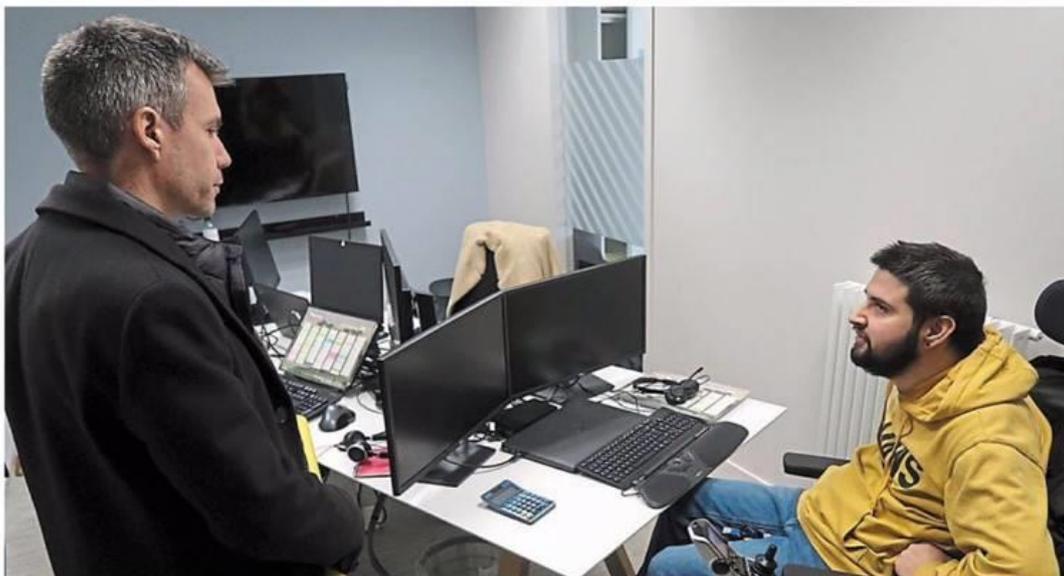
LUDOVIC GRIVEAU

Responsable territoire Baker-Tilly

Après trois longues années de rééducation, Lucas voulait « rester dans le milieu du bâtiment ». Désormais tétraplégique, il entame une formation de dessinateur bâtiment sur 15 mois. Formation en continu. « Le centre n'avait jamais accueilli de travailleur aussi lourdement handicapé mais je me suis très bien adapté, eux aussi », poursuit Lucas, avec une voix assurée.

De retour chez ses parents, il repasse son permis pour être autonome. Problème, il doit conduire à l'aide d'un joystick et doit certifier son nouveau permis à Bordeaux. Il ne se décourage pas, même lorsqu'il doit chercher un véhicule adapté : « J'ai eu de la chance, j'en ai trouvé un d'occasion en trois mois. C'est plutôt un an pour ce type de véhicule ».

Prêt à reprendre le chemin d'un travail, malgré des nuits hachées par les sondes et des soins qui l'obligent à se lever tous les matins à 6 h, il poste pour des temps partiels, « mais je ne suis pas rappelé ou je ne corresponds pas au profil. J'ai eu une piste



Cholet, hier. Le sous-préfet Ludovic Magnier (à gauche) a pris note des difficultés parfois rencontrées par Lucas durant son parcours professionnel.

PHOTO : CO - FABRIEN LEDUC

aux Herbiers mais l'entreprise était située au 1<sup>er</sup> étage sans ascenseur... ». Ensuite, la crise du Covid n'a fait qu'ajouter deux années de plus sans activité.

Son salut viendra du réseau Cap Emploi, piloté par l'État et qui rapproche personnes en situations de handicap et employeurs : « On a bien rigolé avec Isabelle (sa conseillère Cap Emploi, N.D.L.R.) parce qu'il y avait beaucoup d'offres d'aide à la personne ! Mais aussi des postes de gestion de paye. »

Bien décidé « à gagner sa croûte », Lucas effectue un stage au sein du cabinet Baker-Tilly en avril 2022. Il sera « concluant ». C'est Ludovic Griveau, responsable territoire Baker-Tilly pour le Choletais et la Vendée, qui appuie la démarche de ce candidat « hyper motivé et qui ne rentre pas dans les cases ». Alors même que des travaux d'accessibilité sont en cours dans les locaux du Carteron, l'ancien responsable du cabinet choletais convainc son successeur « de prendre le risque ».

Depuis fin octobre, chaque fin de semaine, le jeune homme rejoint donc le cabinet d'expert-comptable,

encadré par l'une de ses deux tutrices attitrées. En début de semaine, il poursuit son apprentissage au sein du centre de formation Avenir Formation Conseil, implanté à Cholet. Avec l'espoir d'être embauché en fin d'année, à l'issue de son alternance. « Ici, nous avons une belle réussite », confirme de son côté Caroline Lamoureux, directrice du Pôle Emploi de Cholet, en entrant dans le bureau aménagé pour Lucas. Devant

lui, un équipement informatique adapté, financé grâce à l'Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

De son côté, Ludovic Griveau vante ce « mouvement collectif qui fait sens » : « Chacun doit bouger les curseurs face au handicap. Lucas fait aujourd'hui son boulot comme d'autres peuvent le faire. »

Fabien LEDUC

## À SAVOIR

### « Pas une action philanthropique »

Le sous-préfet de Cholet, référent départemental sur la question de l'inclusion sociale, précise que les personnes en situation de handicap représentent en Maine-et-Loire « 13 % des demandeurs d'emploi », pour une moyenne nationale de 11 %, « avec un taux de chômage deux fois plus important » par rapport aux personnes valides.

« Les offres de formations adaptées sont déterminantes et on peut lever des freins matériels, managériaux et psychologiques avec les services publics de l'emploi », encourage donc le haut fonctionnaire. Et d'insister : « Il ne s'agit pas d'une action philanthropique. On est sur les compétences et le recrutement, dans un métier en tension. »